



Urban Terror France

Règlement de la LAN

Toute participation à la LAN Urban Terror France implique l'acceptation du présent règlement.

Si vous n'êtes pas en accord avec ne serait-ce qu'avec un seul point du règlement, il est inutile de faire la démarche d'inscription.

Un contrôle du respect de ce règlement sera effectué tout au long de la LAN Urban Terror France. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser un des participants sans remboursement si celui-ci décide de violer le règlement à une ou plusieurs reprises.

Pour participer à la LAN Urban Terror France, chaque joueur doit être inscrit. Un joueur est considéré comme inscrit après validation de son inscription sur la page dédiée sur le site, automatiquement après le virement Paypal ; et par acceptation d'un membre organisateur.

Son admission est alors soumise :

- à l'acceptation du présent règlement,
- au paiement du droit d'entrée,
- à la présentation de sa pièce d'identité et si nécessaire d'une décharge parentale,
- à l'acceptation du joueur par un membre organisateur.

Article 1 : Accès à la LAN Urban Terror France

1. Il est impératif que ce règlement soit entièrement lu avant l'inscription à l'événement. L'inscription fait part de l'acceptation du présent règlement.
2. L'accès à la LAN Urban Terror France est autorisé aux visiteurs, les mineurs devant être accompagnés d'au moins de leurs parents ou représentants légaux.
3. Tout joueur voulant participer à la LAN doit OBLIGATOIREMENT s'être inscrit avant la date de clôture spécifiée sur le site <http://www.urban-terror.fr>, sur la page relative aux inscriptions à la LAN.
4. L'accès à la LAN Urban Terror France est réservé aux personnes ayant payé leur droit d'entrée s'élevant à 15 euros par virement (ou 16 euros par PayPal), via le formulaire d'inscription sur le site. Ce montant est fixé par les organisateurs. Il correspond à la participation aux frais de location de la salle, du matériel, ainsi que d'assurance.
5. Un membre ne peut réserver une place pour un autre membre de son équipe. Les inscriptions se font de manière individuelle.
6. Aucun règlement sur place ne peut être effectué. Le droit de visite est possible (sous réserve d'en avoir informé les organisateurs à l'avance, et de vous être présenté à eux sur place), mais l'utilisation du matériel est interdite. Urban Terror France se réserve le droit d'exiger le paiement d'un billet d'entrée à la LAN, d'un montant de 15 euros, et d'expulser la personne concernée, pour toute fraude à ce point du règlement.
7. La participation offre un droit d'accès à une personne, et à l'utilisation d'un ordinateur, prêté par l'infrastructure d'accueil. La personne possède le droit de ramener sa souris, ses drivers, son casque ainsi que ses fichiers de configuration du jeu (.cfg).
8. Il est interdit de faire pénétrer des animaux dans l'enceinte de la LAN Urban Terror France.
9. Les joueurs doivent être âgés de 16 ans au minimum le premier jour de l'événement pour être autorisés à participer. Chaque joueur ayant moins de 18 ans doit avoir fourni au préalable une autorisation signée par ses parents ou son tuteur légal afin d'être autorisé à participer (modèle disponible en téléchargement sur notre site).
10. Les joueurs doivent se présenter à l'enregistrement munis d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...). Tout joueur ne présentant pas de pièce d'identité ne sera pas autorisé à participer.

11. Il est recommandé aux sujets photosensibles d'éviter les situations, notamment les jeux vidéo, susceptibles d'induire chez eux des pertes de connaissance ou des crises d'épilepsie. Le participant est seul juge de sa condition physique, à lui seul incombe la responsabilité de participer à l'événement.
12. Les participants acceptent que leur photo soit publiée sur le site Internet de l'association, sans contrepartie, notamment financière. Cette publication se fera sous réserve de l'acceptation du fichier de droit à l'image, à compléter et à signer à l'accueil, le jour de l'événement.
13. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'entrée à leurs manifestations à toute personne, après avis motivé à l'intéressé.

Article 2 : Comportement

1. Le participant s'engage à adopter un comportement sociable et responsable, à respecter le matériel mis à la disposition des participants, à respecter les organisateurs, à respecter les locaux et l'environnement.
2. En cas de dégradation, la personne concernée devra rembourser le matériel détérioré et sera expulsée dans le cas où la dégradation est volontaire.
3. Le participant s'engage à respecter le voisinage et ne pas faire de tapage ni créer de troubles sur la voie publique à proximité des locaux de la LAN Urban Terror France.
4. Le participant s'engage à ne pas tenter de saturer, de pirater ou de porter atteinte au bon fonctionnement du réseau ou de tout autre système informatique mis en place lors de l'évènement.
5. Tout joueur surpris en flagrant délit de triche sera immédiatement exclu du tournoi auquel il participe. S'il fait partie d'un clan, l'équipe entière sera également disqualifiée.
6. En cas de différend entre participants, ces derniers sont invités à le régler avec respect et courtoisie. Un organisateur pourra servir de médiateur.
7. Le nom des organisateurs sera affiché dans la salle. En cas de problème et avant toute installation merci de vous adresser à eux.
8. Pour que le jeu en réseau se passe au mieux, il est indispensable que tout se déroule dans une ambiance conviviale, c'est pourquoi :
9. Il est interdit de tenir des propos racistes, injurieux ou de dénigrer les autres personnes. Les propos d'ordre religieux ou politique devront être interrompus sur

simple demande d'un participant. Il est indispensable que chacun fasse preuve d'un minimum de fair-play pendant les épreuves. L'utilisation de logiciels de triche est formellement interdite.

Article 3 : Tabac et alcool

1. L'évènement est une manifestation non-fumeur, les fumeurs sont invités à aller fumer à l'extérieur pour ne pas gêner autrui et à utiliser les cendriers par respect de l'environnement.
2. S'agissant d'une manifestation publique, l'introduction ou/et la consommation d'alcool fort (boissons des 3ème, 4ème et 5ème groupe selon l'article L 3321-1 du Code de la santé publique) est interdite dans la salle, ainsi que l'introduction de grandes quantités de boissons « faiblement alcoolisées » (boissons du 2ème groupe selon l'article L 3321-1 du Code de la santé publique).
3. Toute personne en état d'ébriété ou sous l'effet de produits illicites se verra immédiatement interdite de jeu ou refusée d'entrée. Les membres de son équipe seront responsables de son matériel.
4. L'usage de substances illicites n'est par définition pas autorisé dans les locaux ni aux abords de la manifestation.
5. Les autorités seront tenues informées des dérives.

Article 4 : Matériel

1. Le participant est seul responsable de son matériel, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable d'une mauvaise configuration de vos drivers vous empêchant de participer à tout ou partie de l'évènement (ne donne lieu à aucun remboursement).
2. Tout matériel défectueux sera interdit dans la salle, il devra obligatoirement n'avoir aucun virus ou vices.
3. Tout branchement susceptible d'endommager le matériel sera également interdit.
4. Il est strictement interdit de brancher tout autre appareil électrique hormis votre PC. Ainsi les réfrigérateurs, congélateurs, onduleurs, appareils de cuisson et autres appareils électriques divers sont strictement interdits pour des raisons de sécurité.

5. Seul le casque est autorisé, ni enceintes ni caissons de basses ne pourront être utilisés. Le non-respect de cette règle pourra entraîner l'exclusion immédiate de la personne incriminée.
6. Le participant s'engage également à assurer, par le moyen qui lui semblera le plus approprié (backup, firewall, désactivation du partage de fichiers), la protection et l'intégrité de ses données informatiques pendant toute la durée de la LAN Urban Terror France.
7. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas de perte ou d'endommagement de votre matériel.

Article 5 : Organisation

1. Une IP fixe, un emplacement sur un switch et une prise électrique sur votre table vous seront fournis à votre arrivée. Vous devrez garder les mêmes tout au long du jeu en réseau. L'adresse du serveur de gestion de la LAN vous sera communiquée en même temps.
2. La zone des serveurs et de l'équipe organisatrice est interdite au public.
3. Le matériel réseau (serveur, switches, câbles, etc.) ne peuvent être configurés, modifiés ou déplacés que par les organisateurs.
4. En participant vous vous engagez à ne pas participer au piratage informatique sous toutes ses formes. La LAN Urban Terror France est un événement réunissant des joueurs pour des tournois de jeux vidéo en réseau sur PC. Vous êtes responsable du contenu numérique de vos disques et de votre matériel.
5. Il est d'ailleurs interdit de partager ses disques durs durant les tournois pour ne pas saturer la bande passante, elle sera libre en dehors des tournois.
6. Les échanges de fichiers sont tolérés mais les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à la nature des données contenues sur des machines personnelles de joueurs ou transitant par le réseau.
7. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'évènement. Dans ce cas, l'intégralité des paiements réalisés avant l'évènement sera remboursée dans la mesure où l'annulation intervient 48h avant le commencement.
8. Des heures de repos ont été définies, les participants seront tenus de respecter ces horaires.

9. Un planning des différents évènements sera annoncé aux participants, établi en fonction des demandes des joueurs à l'inscription et du nombre de participants.
10. Pour le confort de tous, nous recommandons l'utilisation des poubelles mises à disposition des participants de la LAN Urban Terror France. Merci de ne pas utiliser les cendriers pour jeter vos papiers ou emballages afin d'éviter tout risque d'incendie.

Article 6 : Sécurité

1. Pour pallier aux éventuels accidents, les joueurs doivent prévoir une assurance responsabilité civile individuelle.
2. Tout préjudice matériel, physique ou moral causé à un participant n'est pas sous la responsabilité des organisateurs mais sous celle de l'auteur de ce préjudice.
3. Tout comportement violent ou de nature dangereuse quel qu'il soit, pourra entraîner l'exclusion du participant.
4. Les participants s'engagent à surveiller leur propre matériel afin d'éviter les vols. Il est fortement conseillé de marquer vos éléments informatiques personnels.
5. Tout flagrant délit de vol sera sanctionné par une exclusion immédiate et définitive de la LAN Urban Terror France. De plus les autorités seront immédiatement prévenues.
6. Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables des vols ou des dégradations subis au matériel des participants.
7. Le participant est seul à décider le raccord volontaire de son propre matériel informatique, au réseau électrique et au réseau informatique.
8. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux dégâts pouvant être occasionnés au matériel des joueurs suite à une éventuelle défaillance électrique ou autre.
9. Les organisateurs se réservent le droit de suspendre temporairement ou définitivement la mise en service des infrastructures réseaux et informatiques, ainsi que le réseau électrique en cas de nécessité (notamment pendant un orage). L'interruption ne donnera lieu à aucun remboursement. Article 7 : Mineur
10. L'admission des mineurs se fera aux conditions indiquées préalablement, avec l'autorisation parentale signée par le parent à amener le jour de l'événement, ou par email (document scanné lisible). Article 8 : Respect du présent règlement
11. Le participant s'engage à respecter le présent règlement.

12. Le non respect du présent règlement entraîne une exclusion, temporaire ou définitive, de la manifestation par les organisateurs.
13. Une expulsion et/ou une disqualification ne donnera lieu à aucun remboursement.